

22165



*Au service
des peuples
et des nations*

FICHE TECHNIQUE

EMPLOI

UPAS, AOÛT 2013

I. CONTEXTE

Le Sénégal fait partie des pays moins avancés. Son revenu par tête est d'environ de 1 030 dollars en 2010. Il est classé 154^{ème} sur 172 pays sur l'IDH du Programme des Nations unies pour le Développement en 2013. Il a été éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et à l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

Le Sénégal s'est engagé depuis l'année 2000 à poursuivre les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement dont le premier consiste à réduire de moitié l'incidence de la pauvreté en 2015. La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique et social. Elle Le retour au plein emploi ne peut aussi s'envisager sans une croissance forte dans les secteurs à coefficient de main d'œuvre élevé et des mécanismes d'incitation et de correction du marché du travail.

Les résultats¹ de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) estiment le taux de chômage de la population active sénégalaise à 10,2% en 2011, contre 10% en 2005-2006. Le nombre de chômeurs est passé de 347 030 en 2005-2006 à 439 742 en 2011, soient une augmentation moyenne de 15 000 chômeurs par an et un taux de croissance de 4,02%. Une personne sur cinq travaille à plein temps au Sénégal, ce qui représente un taux élevé de dépendance, contribuant ainsi à ralentir le rythme de réduction de l'incidence de la pauvreté qui est passé de 48,3% en 2005-2006 à 46,7% en 2010-2011.

La population sénégalaise est estimée à environ 12,5 millions d'habitants en 2010 avec une structure démographique dominée par les jeunes de moins de 25 ans (environ 2/3). La population rurale représentent 55% de la population contre 45% pour les urbains. L'emploi, en particulier des jeune, est devenue une priorité nationale.

La Stratégie Nationale de Développement Economiques et Sociale (2013-2017) a retenu comme levier stratégique la poursuite d'une croissance économique inclusive et génératrice d'emplois. En effet, le marché du travail constitue le principal canal de transmission des effets de lacroissance sur la pauvreté dans laquelle sont confinés près de 47% des individus en 2011 auSénégal.

Le marché de l'emploi au Sénégal est dominé par les non qualifiés qui enconstituent la part la plus importante. Cette catégorie est dominée par les jeunes occupésdans les activités agricoles. La proportion de jeuneschômeurs n'ayant reçu aucune instruction est estimée à 46% tandis que pour 28% del'effectif des jeunes en situation de chômage, le niveau d'instruction ne dépasse guère leprimaire. Ainsi, la problématique de l'emploi est devenue un sujet de préoccupation majeure pour les décideurs politiques.

La présente note technique fait le point sur l'état des lieux de l'emploi, le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques de l'emploi, les politiques publiques de promotion de l'emploi, les enjeux et perspectives de la promotion de l'emploi et les orientations stratégiques pour la promotion de l'emploi sur la période de mise en œuvre de la SNDES.

¹ Les contraintes d'accessibilité aux statistiques sur l'emploi ont été contournées par les enquêtes sur les ménages et diverses études réalisées dans le secteur.

II. Etat des lieux de l'emploi au Sénégal.

L'analyse du taux de chômage montre que la tranche d'âge 15-35 ans est plus touchée par le chômage, avec un taux de chômage de 12%. Près du tiers de la population active sénégalaise est sans emploi ou en situation de sous-emploi. Les jeunes primo demandeurs d'emploi rencontrent d'énormes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail. Plus de 30% de la population active est sous-occupé, notamment en milieu rural. La population jeune (28%) est moins touchée par le sous-emploi que la population adulte (30%). L'emploi des jeunes est ainsi devenu une des principales composantes de la problématique de l'emploi au Sénégal.

L'analyse spatiale² du taux de chômage des jeunes montre que le taux de chômage se situe à un niveau relativement faible (9%) pour la population des jeunes en milieu rural, contre 18 % pour les jeunes à Dakar et 16% dans les autres villes. Le milieu urbain présente un niveau de chômage près de deux fois supérieur au taux du milieu rural.

Le taux d'activité est passé de 50,1% en 2005-2006 à 55% en 2011 pour la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité est en moyenne plus élevé dans le milieu rural où 6 actifs sur 10 sont employés sur une base saisonnière et un actif sur quatre estime avoir une activité permanente à plein temps. Quant au taux d'occupation de la population active, il est passé de 45,1% en 2005-2006 à 49,3% en 2011. La population occupée est passée de 3,1 millions en 2005-2006 à 3,8 millions en 2011.

Le marché du travail peut être segmenté en quatre marchés : le marché destravailleurs très qualifiés (cadres supérieurs), celui des travailleurs moyennement qualifiés (techniciens supérieurs et cadres moyens), celui des travailleurs peu qualifiés (techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés) et celui des travailleurs non qualifiés (employés, manœuvres, ouvriers et apprentis).

L'analyse du fonctionnement du marché global du travail montre que le secteur des services, à faible intensité de travail très qualifié, a plus contribué à la formation du produit intérieur brut avec 44% en moyenne sur la période 1997-2011. Le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui est passé de 16% en 2005 à 31% en 2011, indique l'excès d'offre sur le segment du marché du travail très qualifié. Le chômage élevé des jeunes diplômés s'explique par le déficit global d'emplois très qualifiés mais aussi par l'inadéquation formation-emploi.

Par contre, les secteurs d'activités économiques (Agriculture, pêche, Elevage, Forêt) intensifs en travail non qualifié ou très peu qualifiés ont moins contribué à la formation du PIB avec 17% du PIB sur la même période, expliquant l'excès d'offre de travail non qualifié. Sur le segment de marché du travail moyennement qualifiés, la demande excède l'offre, indiquant ainsi la pénurie d'ouvriers et de techniciens moyens.

Le marché de l'emploi au Sénégal est caractérisé un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande, imputable à l'écart entre les flux des sortants du système éducatif et l'offre d'emploi. Selon les statistiques de l'emploi, chaque année, 100 000 demandeurs d'emploi viennent se greffer au nombre de chômeurs. En 2005³, le nombre total d'emplois enregistré dans le secteur moderne était de 99 692 contre 109 277 en 2011, soit une hausse de 10 % en moyenne. Le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 351 370 à 428 432 sur la même

² ESPS II, 2011

³ Selon les données du CUCI/ANSD

période, soit une augmentation de 22 %. La demande d'emplois augmente à un rythme deux fois plus élevée que l'offre d'emplois.

Ces déséquilibres sur le marché du travail, qui ont davantage touché la population jeune, seraient liés à la structure et à la dynamique de l'économie sénégalaise marquée par une prépondérance du secteur tertiaire, peu intensif en facteur travail, qui a représenté environ 40% du PIB sur la période 1995-2011. A ces déséquilibres structurels sur le marché du travail, s'ajoute l'accroissement plus rapide (3,17%) de la population potentiellement active (15-35) que celle de la population totale (2,2%).

Ce qui a contribué à accentuer la pression sur le marché du travail et à inciter les jeunes à prendre des initiatives comme les tentatives dramatiques d'émigration où à recourir au secteur économique dit informel, avec entre autres conséquences, une occupation anarchique des pôles économiques urbains dynamiques (marchands ambulants). Le secteur informel, avec une productivité moyenne de 3 à 10 fois inférieure à celle du secteur moderne, a contribué pour près de 97% à la création de nouveaux emplois sur la période 1995 et 2004.

Ces déséquilibres sur le marché du travail sont davantage accentués par le coût du facteur travail au Sénégal. Le salaire mensuel de la première catégorie, repris par de nombreuses conventions collectives, est d'environ 47 7700 FCFA pour 173 heures de travail effectif. En réalité, le SMIG nominal est largement supérieur au SMIG réglementaire du fait des revendications corporatistes fréquentes. Il s'y ajoute diverses cotisations à la charge de l'employeur : Caisse de Sécurité Sociale, Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal. Au total, le coût nominal du travail est relativement élevé. Or, la productivité du travail est très faible et suite une tendance baissière depuis les deux dernières décennies.

Ainsi, le Gouvernement du Sénégal a, dès les années 80, fait de la promotion de l'emploi un objet des politiques publiques. L'emploi a d'abord été considéré comme une résultante de la politique de croissance économique et des politiques sociales. Dans les années 90, il est apparu que si la croissance économique est indispensable, elle n'est pas suffisante pour générer des emplois en nombre suffisant et de qualité. Ainsi, un paradigme selon lequel, l'emploi doit faire l'objet d'une politique spécifique, a conduit à l'élaboration de la première politique nationale dédiée à l'emploi en 1997.

Les politiques publiques de promotion de l'emploi, initiées à partir de 1997, étaient alors axées sur le développement de l'employabilité de la population active, l'accès au financement et la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail. Deux types de stratégies ont été principalement mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques dédiées à l'emploi. Une de ces stratégies peut être considérée comme une stratégie de promotion directe de l'emploi, avec les fonds et les agences pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois. L'autre stratégie consistait à mettre en place des cadres de concertations des acteurs du marché de l'emploi, avec par exemple les conventions Etat-employeurs et la Charte des Petites et Moyennes Entreprises.

II.1. le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi.

Le Gouvernement du Sénégal a mis depuis 1997 plusieurs institutions dont la mission principale est la promotion de l'emploi et l'insertion des jeunes. Parmi celles-ci, on peut citer la Direction de l'Emploi et d'autres organismes autonomes. Parmi les autres institutions dont la mission principale est la création d'emplois figurent l'Agence Nationale pour l'Emploi des

Jeunes (ANEJ), placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'emploi, et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB), placée sous la tutelle de la Présidence de la République. A cela, s'ajoutent d'autres institutions qui contribuent indirectement à la promotion de l'emploi en mettant en œuvre leur mission principale.

II.2. La mise en œuvre des politiques publiques de promotion de l'emploi au Sénégal

La première Politique Nationale de l'Emploi a été élaborée en 1997. Elle a été mise en œuvre par un Plan d'Actions pour l'Emploi (PAE) dont les objectifs étaient l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi, la renégociation de la Convention Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes, la mise en place d'institutions publiques chargées de promouvoir l'emploi et la mise en place de fonds de financement des projets initiés par les jeunes.

Les principaux instruments pour l'accès à l'information du marché de l'emploi sont le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) et des agences d'intermédiation sur le marché de l'emploi. Un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP), dont l'étude de faisabilité est déjà réalisée, devrait compléter le dispositif.

Parmi les agences, on peut citer l'agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP), l'agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues (AJEB) et l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA). L'AGETIP a contribué à la création de 100 000 emplois de courte période. L'ANEJ a contribué à insérer 2918 jeunes sur le marché de l'emploi au cours de la période 2001-2012. L'ANIDA (ex-agence REVA) a favorisé l'implantation de 16 fermes agricoles qui ont créé près de 8916 emplois en milieu rural.

Les stratégies de promotion indirecte de l'emploi sont essentiellement menées à travers des agences et des activités ad hoc. Parmi les agences, on peut citer l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) dont la mission est de promouvoir la modernisation et le développement du secteur rural ; l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) dont la mission est de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises ; l'Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Publics (AGETIP) dont la mission est de promouvoir le développement des micro-entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics ; l'Agence de Promotion et de Développement de l'Artisanat (APDA), chargée de promouvoir le développement du secteur de l'artisanat ; l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA), pour le développement du secteur informel ; l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) dont la mission est de promouvoir le secteur privé moderne, le partenariat public privé et les projets d'investissements structurants pour l'économie.

Grâce aux projets d'investissement agréés par l'APIX, 180 000 emplois ont été créés depuis 2000 par les programmes agréés au Code des investissements. Pour les activités ad hoc, la communication sociale avec les acteurs de l'emploi, dont l'évènement culminant est la *Semaine Nationale de l'Emploi*, et des initiatives promotionnelles ciblées sur certaines activités (filères laitière, pisciculture) sont des exemples parmi d'autres.

Sous un autre registre de la promotion indirecte de l'emploi, le Gouvernement et les partenaires du secteur privé, représentés par le Conseil National du Patronat (CNP) et la

Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), ont adopté et appliqué une 'Convention Nationale Etat- Employeurs privés pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes'. Depuis 2000, cette convention a permis à 15 000 jeunes d'avoir une première expérience professionnelle. De plus, le Comité National de Dialogue Social (CNDS), mis en place en 2003, est aussi une instance de concertation entre l'Etat et les partenaires sociaux en vue d'atténuer les dysfonctionnements sur le marché du travail.

Par ailleurs, pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emplois, le Gouvernement du Sénégal a initié des réformes dans le secteur de l'enseignement secondaire et supérieur afin de mieux l'adapter aux besoins en main d'œuvre du secteur productif. Dans le domaine de la formation professionnelle, afin de responsabiliser le secteur privé afin qu'il développe des initiatives en collaboration avec les collectivités locales et les opérateurs professionnels individuels. L'option prise par l'Etat est d'accorder plus d'autonomie aux universités et établissements d'enseignement supérieur pour adapter leur programme d'enseignement aux besoins des entreprises. De plus, l'Etat a élaboré une Lettre de politique générale pour le sous-secteur de l'éducation et la formation pour la période 2012-2025.

Au niveau réglementaire, deux principaux leviers sont en œuvre pour développer l'emploi des jeunes. Il s'agit du levier fiscal (Code des investissements et Statut d'Entreprise Franche d'exportation) qui incite à l'investissement privé générateurs d'emplois. L'autre levier est le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) dont la mise en œuvre sur la période 2000-2011 a permis de réaliser des avancées significatives dans la formation initiale. L'appui à la formation professionnelle, avec le Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, a jeté la base d'une adaptation de la main d'œuvre aux besoins de l'économie nationale. L'objectif du FONDEF était de satisfaire les besoins en main d'œuvre de six secteurs économiques prioritaires, avec une cible de 20 000 personnes formées par an à l'horizon 2010.

Au titre du financement de la promotion de l'emploi, l'ensemble des programmes existants mobilise moins de 1% du budget de l'Etat. Parmi les principaux fonds, dont les axes d'intervention sont un fonds de financement, un fonds de prêt et participatif et un fonds de garantie. Les principaux fonds mis en place sont :

- le Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), créé en 2000 et doté de près de deux milliards FCFA. Le FNAE a financé des milliers de projets qui ont créés plus de 11.000 emplois directs et indirects ;
- le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), créé en 2000 avec une dotation globale 12,35 milliards de FCFA. Le FNPJ a financé 3184 projets, renforcé les capacités de 2443 promoteurs et créé 13 805 emplois directs;
- le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin, créé en 2004, a financé 137 projets, pour un montant de près d'un milliard de FCFA, permettant ainsi la création ou la consolidation de 940 emplois directs et indirects;
- Le Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle (FONDEF) qui est un outil de financement de la Formation continue. Il peut subventionner jusqu'à 75% du coût de formation.

Différentes initiatives orientées vers la promotion de l'emploi ont été ainsi expérimentées au Sénégal par l'Etat afin de palier au phénomène de chômage et du sous-emploi au sein de la population, notamment des jeunes. La finalité recherchée est d'insérer les jeunes sur le marché de l'emploi. Plusieurs objectifs intermédiaires sont généralement recherchés par ces expériences afin d'accroître le niveau d'entreprenariat et d'auto-emploi chez les

jeunes. D'autres ont essayé d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi. L'accès au financement et à l'information sur le marché du travail constitue aussi des objectifs des politiques de promotion de l'emploi.

Les programmes mis en place pour assister ceux qui sont à la recherche d'un emploi n'ont eu jusqu'ici qu'un impact limité. Au total, ils ont contribué à créer autour de 16 000 emplois directs et indirects par an, soit moins de 5% du nombre de chômeurs et de sous-employés.

Au niveau du secteur public, les personnes occupées dans les secteurs sous la responsabilité du Gouvernement sont au nombre de 183 477⁴. Dans le secteur moderne privé, l'effectif de travailleurs est de 204 496. Le secteur informel reste le premier pourvoyeur d'emplois, avec environ 510.100⁵ personnes en activité, soit 76,4% du total des actifs occupés.

Les principales contraintes des politiques publiques de promotion de l'emploi au Sénégal restent le faible niveau de qualification des travailleurs, les insuffisances du Système d'Information sur le marché du travail, la faible productivité du facteur travail, la pluralité des instruments de promotion de l'emploi, la faible expansion des PME/PMI qui représentent près de 90% des entreprises sénégalaises et emploient 30% de la population active.

Une des contraintes majeures du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de promotion de l'emploi au Sénégal est la pluralité de ses organes, le dédoublement de leurs missions et de leurs interventions et la centralisation de leur gestion. Par exemple, le FNPJ et FNAE offrent des services de microcrédits à une population âgée de moins de 35 ans. L'ANEJ et l'AJEB offrent à cette même population des services d'appui conseils, d'information, d'orientation professionnelle et d'appui à l'insertion dans des emplois salariés ou non-salariés. Aussi, l'organisation des institutions de promotion de l'emploi (ANEJ, AJEB) et des fonds de financement (FNPJ, FNAE) ne disposent de relais au niveau déconcentré, en partie imputable à l'insuffisante territorialisation des politiques et des programmes de promotion de l'emploi au Sénégal.

Selon une étude réalisée par la Banque Mondiale, 'les programmes mis en place pour assister ceux qui sont à la recherche d'un emploi n'ont eu jusqu'ici qu'un impact limité. Au total, ils contribuent à créer autour de 16 000 emplois directs et indirects par an, ce qui représente moins de 5% du nombre de chômeurs et de ceux qui se déclarent en situation de sous-emploi au Sénégal'⁶.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de promotion de l'emploi au Sénégal est caractérisé par un dédoublement des institutions au niveau de leurs missions et de leurs interventions. Par exemple, L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB) assument des missions d'appui conseils, d'information, d'intermédiation et d'orientation professionnelle et enfin, d'appui à l'insertion des jeunes par la facilitation de leur accès à l'emploi salarié et à l'auto-emploi. Elles interviennent principalement dans le secteur périurbain et informel et ont pratiquement des cibles identiques à savoir les jeunes diplômés (garçons et filles) et les artisans.

⁴ Statistiques obtenues auprès de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique du Ministère de l'Economie et des Finances (UCSPE/MEF).

⁵ Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 : Emploi, Chômage et Conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar, réalisée en 2002 par la DPS ;

⁶ Rapport No. 40344-SN, 'Sénégal A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité'. Mémoire Economique sur le Pays Septembre 2007 ;

III. Les enjeux pour une promotion de l'emploi au Sénégal

Au Sénégal, la persistance de la pauvreté notamment en milieux rural et périurbain, l'extrême jeunesse de la population, l'exode vers les villes, l'émigration pour motif économique, posent aujourd'hui avec sévérité la problématique de l'emploi, en particulier celle de l'emploi des jeunes. Or, la fonction sociale du marché du travail est de fournir un revenu à la population active pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et partant à la réduction de la pauvreté et à la stabilité sociale. En effet, la rémunération du facteur représente près de 75% du revenu des personnes physiques. Ainsi, l'emploi constitue un levier important dans la stratégie de développement économique et sociale.

Afin d'assister les demandeurs d'emploi, le Gouvernement doit mettre l'accent sur deux types de programmes : les programmes d'infrastructure (ou d'utilité publique) et les programmes de soutien à l'auto-emploi et aux micros entreprises.

En ce qui concerne les programmes d'infrastructure, la démarche poursuivie par l'AGETIP pourrait s'étendre aux grands travaux de l'Etat, qui à la vue de leur taille, devrait générer une masse importante d'emplois. Cette extension pourrait également être accompagnée d'initiatives décentralisées dans les collectivités locales comme la construction d'une nouvelle salle de classe. Le bénéfice serait à la fois la diversification géographique des sources d'emplois vers les zones rurales et l'intégration des petites entreprises qui seraient responsables de ces petits chantiers.

En raison de l'ampleur de l'auto-emploi et des entreprises individuelles au Sénégal, les programmes qui offrent des (micro)crédits sont un outil privilégié pour stimuler l'emploi. L'expérience internationale a montré que leur réussite est fortement liée au ciblage précis des bénéficiaires potentiels, au partage adéquat des risques entre l'agence et le bénéficiaire par l'utilisation de mesures d'accompagnement et à la mise en place de mécanismes solides de suivi et d'évaluation qui empêchent les abus et les interférences politiques. Ces leçons doivent être incorporées par les programmes existants au Sénégal, comme le FNPJ et le FNAE.

Pour relever les enjeux et défis des prochaines décennies, il est indispensable d'introduire une rupture dans le système de production de qualifications. L'Etat adéjà élaboré une Lettre de politique générale pour le sous-secteur de l'éducation et la formation pour la période 2012-2025. Celle-ci vise à approfondir et à consolider les acquis positifs du Programme Décennal pour l'Education et la Formation. De nouvelles orientations en matière d'éducation ont été esquissées pour une formation de qualité. La Lettre de Politique Générale pour le sous-secteur de l'Education et la Formations est axée sur les quatre centres de responsabilités suivants : l'alphabétisation ; l'éducation de base et enseignement secondaire ; la formation professionnelle et technique ; l'enseignement supérieur et la recherche.

Par ailleurs, l'analyse du marché du travail au Sénégal montre principalement une inadéquation entre la formation et l'emploi des jeunes, générant ainsi des déséquilibres sur le marché du travail aggravés par l'accroissement de la population, l'accélération de l'urbanisation et surtout un niveau de plus en plus élevé de l'instruction des jeunes. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail ne peut être isolée de celle de la dynamique du secteur productif dont les acteurs que sont les entreprises doivent avoir un accès au crédit, aux infrastructures économiques, aux facteurs techniques de production et au facteur travail.

Aussi, la promotion de l'emploi ne doit pas s'affranchir de la mise en place de conditions d'un dialogue social autour des intérêts, parfois divergents, poursuivis par les acteurs sur le marché du travail (Etat, travailleurs, chômeurs, entreprises, etc.) en accord avec l'approche participative initiée depuis l'élaboration de la première stratégie de réduction de la pauvreté.

Le plan d'action proposé pour atteindre les objectifs de la stratégie de promotion de l'emploi au Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDES, s'articule aussi autour des interactions des acteurs du marché du travail. C'est ainsi que le Gouvernement a mis en place des cadres institutionnel et organisationnel visant spécifiquement à remédier les carences actuelles sur le marché du travail et ainsi engendrer un cercle vertueux de croissance économique.

IV. Orientation stratégique pour la promotion de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDES

La problématique de l'emploi est devenue centrale dans les politiques de développement économique de l'Etat depuis les années 1990. Les effets combinés d'une croissance de la population active et d'un taux de chômage de plus en plus élevé ont convaincu l'Etat du Sénégal de l'urgence de définir des politiques de promotion de l'emploi plus adaptées aux réalités socio-économiques et aux contraintes de compétitivité de l'économie nationale. Dans cette perspective, les pouvoirs publics sénégalais ont élaboré en 2010 une Politique Nationale de l'Emploi et procédé conjointement à la mise en place des institutions publiques chargées de juguler durablement le chômage.

Selon la politique nationale de l'emploi, la création massive d'emplois productifs et durables constitue un moyen décisif de promotion d'une croissance économique forte et équilibrée sur le moyen et le long terme. La SNDES a identifié certains secteurs porteurs pour la création d'emplois, en particulier l'exploration des secteurs traditionnels, avec une mise à niveau de l'appareil de production et une meilleure organisation du marché du travail.

La perspective de la politique nationale de l'emploi est la réalisation du plein emploi à long terme (horizon 2025), avec des niveaux de chômage et de sous-emploi acceptables. Les pouvoirs publics se sont fixés comme objectif de créer plus 300 000 emplois de 2013 à 2017, soit près de 60 000 emplois par an. Ce qui devrait permettre de faire passer le nombre de chômeurs de 557 000 à 257 000, soit une réduction du chômage d'environ 54%. Le taux de chômage passerait alors de 13,1% à 6%.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Sénégal a retenu les cinq axes stratégiques ci-dessous.

- i. Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et de Réformes structurelles en faveur de l'emploi ;
- ii. Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels ;
- iii. Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et des autres acteurs et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail ;
- iv. Amélioration et Développement des Relations entre la Formation et l'Emploi dans les secteurs économiques ;
- v. Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois.

Les lignes d'actions de la PNE, qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi, indiquent les activités à réaliser pour atteindre les objectifs assignés à chacun des cinq axes stratégiques de la PNE.

1. Créer des conditions de nature à améliorer le niveau et la structure de la création d'emplois dans l'économie nationale, en assurant une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques économiques de l'Etat.
2. Renforcement des capacités de formulation, d'organisation, de financement et de gestion d'actions d'amélioration des emplois existants dans les secteurs agricoles et informels ;
3. Améliorer quantitativement et qualitativement le niveau des emplois directs créés par les projets et programmes de développement mis en œuvre sous la responsabilité du Gouvernement.
4. Mettre à niveau les produits fournis par les systèmes de formation par rapport aux exigences techniques et professionnelles des systèmes d'emploi ;
5. renforcer les capacités du Ministère de l'Emploi et des autres acteurs et améliorer le Système de gestion des marchés du travail.

Le tableau qui suit récapitule les coûts des projets et programmes prioritaires de la PNE dont la réalisation est attendue au cours de la période de mise en œuvre de la SNDES.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de ses programmes et projets prioritaires sera articulé autour du Ministère en charge de l'emploi, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers du Sénégal.

Le cadre institutionnel de la PNE prévoit la mise en place d'organes de gouvernance composés d'une part, d'organes de pilotage et de coordination et d'autre part, d'organes d'exécution et de gestion. Les organes de pilotage et de coordination de la PNE sont :

- le Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation;
- le Comité technique intersectoriel pour l'Emploi;
- les organes de pilotage et de coordination au niveau régional et départemental.

La composition du Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation et ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2009-1406 en date du 23 décembre 2009. Il est présidé par le Premier Ministre et est chargé des missions suivantes: définir des objectifs annuels globaux de la PNE en termes de création d'emploi par l'économie et de leur répartition entre les différentes stratégies et programmes, les secteurs et les régions ; apprécier des indicateurs d'impact définis pour chacune des stratégies de la PNE ; réajuster des stratégies et programmes d'actions de la PNE, au vu des résultats enregistrés ; définir de nouvelles stratégies et programmes au regard de l'évolution de la situation de l'emploi dans le pays.

L'exécution du Plan d'Action nécessitera la mobilisation de ressources humaines et financières. Les ressources humaines qualifiées seront mobilisées au niveau de toutes les parties prenantes à la promotion de l'emploi au Sénégal. Quant aux ressources financières, elles seront mobilisées à partir :

- des contributions de l'Etat ;
- des contributions des Agences du système des Nations Unies ;
- des Institutions Financières internationales ;

- des contributions des sociétés privées ;
- des contributions des autres partenaires au développement.

ANNEXE

Programme	Objectif	Objectif de création d'emploi	Coût
Programme pays pour la promotion du travail décent (PPTD)	L'objectif du programme est la promotion de la création massive d'emplois décents pour les hommes et pour les femmes		6 000 000 \$ US
Promotion de l'emploi des jeunes intégrant la variable migratoire	le programme vise à promouvoir l'emploi des jeunes et des migrants (de retour ou de candidats potentiels à la migration) à travers la mise en œuvre d'actions pilotes favorisant leur insertion socioprofessionnelle dans cinq régions du Sénégal	10 000	6 000 000 \$ US
Conception et mise en œuvre d'une nouvelle convention Etat employeur pour l'emploi des jeunes	le programme vise à promouvoir l'emploi salarié des jeunes par leur placement en entreprises sous formes de contrats aidés	24 500	48 000 000 \$ US
Appui à la mise en œuvre de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles	Satisfaire, de façon permanente et efficace, les besoins en informations sur l'emploi, les qualifications professionnelles et la formation pour les utilisateurs potentiels		6 000 000 \$ US
Programme national territoire ressources-emploi	Utiliser et d'optimiser les ressources des terroirs pour la création massive d'activités économiques et d'emplois	100 000	100 000 000 \$ US
PROGRAMME d'appui à l'emploi pour les jeunes des banlieues	Promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes des banlieues sur l'ensemble du territoire national par la création de plus de 25 000 emplois sur la période 2013-2017.	25 000	6 000 000 \$ US
Total du financement			172 millions \$US
Financement recherché			139 millions \$US
Contribution de l'Etat			33 millions \$US